

DERNIERE MINUTE

Deux enfants périssent dans un incendie

DRAME hier soir, à Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne). Deux jeunes enfants de 1 et 3 ans sont morts asphyxiés dans l'incendie qui s'est déclaré au domicile familial, pour une cause qui restait à déterminer. Selon une source proche de l'enquête, le père, qui gardait les petits, se serait absenté pour aller chercher sa femme à la gare quand le feu a pris. Deux voisins ont signalé tout de suite la présence d'un enfant à l'intérieur de l'appartement. Les pompiers ont évacué successivement les victimes. Il était, hélas, trop tard.

EN BREF

Stupéfiants

Une greffière du tribunal de Strasbourg et son amant, un policier des stupés, ont été mis en examen et écroués pour trafic de drogue et blanchiment d'argent après la découverte de 4,5 kg d'héroïne au domicile de la femme. La greffière aurait conditionné en sachets la drogue que lui avait remise son complice.

Corruption

Le journaliste et homme d'affaires Marc Francolet, 60 ans, a été mis en examen jeudi pour « corruption d'agent privé » et pour des escroqueries aux Assedic estimées à 160 000 €. Il a été placé en détention provisoire. Déjà mis en examen dans l'affaire « pétrole contre nourriture », il aurait monnayé la publication d'articles complaisants dans la presse sur des personnes souhaitant soigner leur image. Des faits de blanchiment lui sont également imputés. Marc Francolet a été l'ami de Françoise Sagan et a travaillé pour « Paris Match » en début de carrière.

Rapt

Le groupe armé qui a enlevé le directeur général de Total Guinée, le Français Benoît Gabon, jeudi soir à Conakry, espéraient plusieurs dizaines de milliers d'euros de rançon en échange de sa libération. L'otage leur a d'abord remis un chèque au porteur de 500 €. Des complices se sont empressés de l'encaisser, ignorant que la police surveillait les comptes du Français. L'arrestation des intermédiaires, hier, a permis de remonter aux auteurs du rapt. Le patron de Total Guinée a été libéré sain et sauf par les enquêteurs.

Précision

Le producteur TV Jean-Louis Rémy et son directeur financier, Marc Vignier, ont été condamnés jeudi par le tribunal correctionnel de Nanterre à dix mois d'emprisonnement avec sursis et 40 000 € d'amende pour le premier, six mois de sursis et 7 000 € d'amende pour le second. Des peines prononcées pour « exécution de travail dissimulé » dans l'affaire des rémunérations occultes versées à Catherine Deneuve et Carole Bouquet en échange de leur participation à deux émissions du producteur. Jugés aussi pour « abus de confiance », les deux hommes ont été relaxés de cette poursuite.

Irradiations

Deux plaintes de militaires déposées contre l'armée

APRES les vétérans de la guerre du Golfe, d'autres anciens militaires interpellent aujourd'hui le ministère de la Défense. Ils veulent savoir pourquoi, après s'être rendus en mission sur des théâtres de conflit ou à proximité d'engins nucléaires, leur santé s'est brutalement dégradée. Sarah Vallazza, 26 ans, est morte récemment d'un mal mystérieux, après deux séjours dans les Balkans. Sa famille porte plainte. Dans les Pyrénées-Orientales, Lény Paris se bat depuis sept ans pour savoir exactement ce qu'il s'est passé sur le plateau d'Albion, où il croit avoir été irradié au début des années 1990. Une députée PS et trois personnalités des Verts le soutiennent.

« Dans ces deux dossiers, la justice a été saisie, nous la laissons donc faire son travail, indiquait hier un membre du cabinet de Michèle Alliot-Marie. Sur ces deux affaires, tous les documents qui nous ont été demandés, tant par la justice que par ces particuliers, nous les avons communiqués, en toute transparence. »

Sarah, morte après deux missions dans les Balkans

C'EST L'HISTOIRE d'une déchéance physique rapide et inexplicable. L'histoire d'une jeune femme sportive et dynamique rongée par une mystérieuse maladie. Le sergent Sarah Vallazza est décédée le 11 mars. Elle avait 26 ans. « Sur la fin, seules ses paupières bougeaient », soupire sa mère. Aujourd'hui, elle se demande si le mal qui a emporté Sarah n'est pas lié aux missions que la militaire a effectuées en ex-Yougoslavie. L'avocat de la famille a déposé, vendredi, une plainte contre X pour « homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui » auprès du juge d'Albi (Tarn).

« Tout a commencé par de simples tremblements, en 2001. Puis, Sarah a eu de fréquentes pertes d'équilibre, en 2002. Elle trébuchait souvent, mais elle en souriait », relate, émue, Marie-Reine Dousset, mère de la militaire. Avant de porter l'uniforme, Sarah travaillait dans un salon de coiffure. « Ça lui plaisait mais elle a dû arrêter », précise Marie-Reine Dousset. La jeune femme s'est alors engagée dans l'armée de terre en février 2000. « Ma fille avait du caractère, elle aimait son métier,

voyait du pays », résume la mère. Rattachée au 503^e régiment du train à Bordeaux, Sarah part en mission dans les Balkans, au Kosovo, d'août à décembre 2000, puis en Bosnie, du printemps à l'été 2002. D'habitude si vaillant, le sous-officier Vallazza fait un malaise lors d'une marche commando fin avril 2001. « Coup de chaleur », diagnostique l'armée. Dans les mois qui suivent, la jeune femme multiplie les chutes et les blessures. En 2004, son état de santé s'aggrave. « En juin, une ponction lombaire a montré une inflammation du liquide céphalo-rachidien. Sarah a un temps perdu l'usage de la vue, de la parole et s'est retrouvée paralysée d'un côté », rapporte la mère de la malade.

Une lente agonie

De la fin 2004 à l'été 2006, l'état stable de la militaire a redonné espoir à ses proches. Simple sursis. « Ma fille était consciente de cette dégénérescence, elle en a beaucoup souffert psychologiquement », confie Marie-Reine Dousset. Les dernières semaines de Sarah sont une lente agonie. De nombreux médecins se

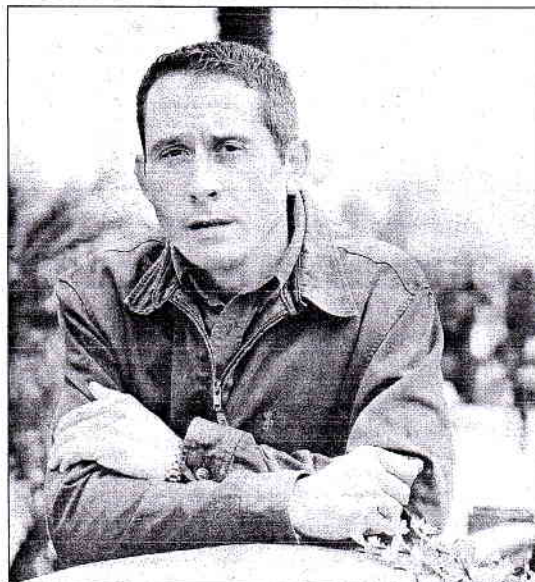


Sarah a séjourné au Kosovo d'août à décembre 2000, puis en Bosnie, du printemps à l'été 2002. Son état de santé s'est dégradé dès 2001. Elle est décédée le 11 mars dernier. (PHOTOPOR/« LA DEPECHE DU MIDI »)

sont penchés sur son cas. « Tous ont conclu à une encéphalite chronique de cause inconnue », résume M^e Michel Albarède, conseil des proches de Sarah. L'objectif de sa plainte est de découvrir comment la jeune femme est tombée malade. « Il y a deux pistes principales, estime l'avocat. Sarah a pu être victime d'une intoxication, par l'air ou l'eau, voire de radiations pendant ses séjours dans

les Balkans. Ça peut aussi être lié aux vaccinations avant de partir en mission. Mais nous ne pouvons pas écarter la thèse d'une infection à l'hôpital. » Marie-Reine Dousset, elle, est persuadée que sa fille est tombée malade dans le cadre de l'armée. « Je ne veux pas de procès ou d'argent, juste connaître la vérité », assure-t-elle.

GEOFFROY TOMASOVITCH



PAU (PYRENEES-ATLANTIQUES), HIER. Lény Paris pense avoir été irradié alors qu'il était sous-officier commando sur le plateau d'Albion. (LP/ALAIN GUILHOT.)

A 35 ans, Lény a les os d'un vieillard

AVANT, il courait le marathon, sautait en parachute et portait une ceinture noire au judo. Aujourd'hui, impossible de déceler à première vue que Lény Paris, 35 ans, a les os d'un vieillard. Pourtant, le diagnostic est sans appel : depuis sept ans, il souffre d'une nécrose osseuse sévère, forme avancée de l'ostéoporose. « Certains de mes os sont fêlés, mon pied droit est paralysé, et je ne compte plus mes fractures », recense-t-il amèrement.

Pour Lény Paris, cela ne fait aucun doute : il a été irradié alors qu'il était sous-officier commando sur le plateau d'Albion. C'était au début des années 1990, pendant son service militaire. Depuis, le terrain militaire provençal a été démantelé, après avoir été, pendant trente ans, un site de lancement de missiles nucléaires. Le sous-officier était affecté à la surveillance de l'une des zones de lancement. « Au moment de la guerre du Golfe, les silos où se trouvaient les missiles stratégiques étaient ouverts, j'étais à quelques pas. Et je ne portais pas toujours de combinaison adaptée. »

En 2004, une expertise ordonnée par le tribunal administratif de Marseille exclut la thèse de la contamination toxique. Le taux de plutonium et de césium présents sur le plateau d'Albion proviendrait du nuage de Tchernobyl et des essais nucléaires dans le Sahara, pendant les années 1960. Le tribunal ne donne pas suite. Pour l'avocat de l'ancien militaire, l'expertise est contestable : « Cet expert a travaillé avec le docteur Aurengo, qui est membre du conseil d'administration d'EDF et qui est connu pour ses positions favorables aux grandes industries liées au nucléaire ! »

Lény Paris a sollicité la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité pour obtenir de nouveaux éléments techniques, qui viendraient étayer sa thèse, et permettrait de relancer une nouvelle démarche en justice. « J'ai bon espoir, d'autant que je ne suis pas seul : dix-neuf autres militaires souffrent du même mal que moi. » Mais eux sont toujours d'active, et tenus au devoir de réserve.

ANNE-CÉCILE JUILLET